

## BULLETIN D'INFORMATION DU CANAL DE MANOSQUE

### SOMMAIRE

1. MOT DE M. BERNARD JEANMET-PERALTA, MAIRE DE MANOSQUE ET PRÉSIDENT DE LA DLVA
2. ÇA AVANCE ? LES TRAVAUX
  - LA MODERNISATION DE LA DESSERTE EN EAU BRUTE A « MANOSQUE EST »
  - DES TRAVAUX DE REPRISE DU CANAL MAITRE
3. LE CHOMAGE HIVERNAL DES OUVRAGES
  - L'ENTRETIEN DES OUVRAGES
  - LE CURAGE
4. LES INTERVENTIONS DU CPIE

Pour tout renseignement :

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE  
(ASCM)

TÉL. : 04 92 74 39 34

FAX : 04 92 73 21 30

E-mail : [info@canaldemanosque.com](mailto:info@canaldemanosque.com)

[www.canaldemanosque.com](http://www.canaldemanosque.com)

### ÇA AVANCE ? LES TRAVAUX

#### LA MODERNISATION DE LA DESSERTE EN EAU BRUTE A « MANOSQUE EST »

Ce programme de travaux consiste à passer d'une desserte gravitaire et périodique à partir des filioles à ciel ouvert à une desserte « basse pression » à la demande, à partir de canalisations enterrées.

La « basse pression » est obtenue par une mise en charge naturelle grâce au dénivelé entre la prise du réseau située sur le canal maître et la borne d'arrosage. La pression varie entre 1 et 5 bars, selon la situation topographique de la parcelle desservie.

Ce programme de travaux est découpé en 4 tranches annuelles.

Les 3 premières tranches ont été réalisées. Elles ont concernées 300 adhérents situés dans les quartiers des Vannades, Bas Saint-Lazare, Embarrades Ouest et Ernest Devaux. 7620 ml de conduites ont été posées.

La 4<sup>ème</sup> et dernière tranche concerne le quartier Saint-Pierre.

Sous la maîtrise d'ouvrage de l'ASCM et la maîtrise d'œuvre de la Société du Canal de Provence, le groupement d'entreprises C.E.R., D'ANGELO, PAGLIANO et ANDRE TP, dont C.E.R. est mandataire, a été retenu, pour un montant de 454 165 € HT.

Les travaux démarrent le 15 octobre 2015. 3700 ml de conduites, de diamètres extérieurs entre 40 et 200 mm, et environ 175 bornes d'arrosage vont être posés. Ils se termineront début mars 2016.

### MOT DE M. BERNARD JEANMET-PERALTA, MAIRE DE MANOSQUE ET PRÉSIDENT DE LA DLVA

#### LE CANAL : LES TRAVAUX AVANCENT !

« Dans un contexte global tendant à l'épuisement des ressources en eau, la construction et l'entretien d'infrastructures comme celle du Canal de Manosque revêtent une importance toute particulière pour notre territoire.

Le travail mené en vue du contrat de canal se poursuit et le souci partagé par l'Association Syndicale du Canal de Manosque, la Communauté d'agglomération et l'ensemble des partenaires institutionnels au projet est celui de la poursuite de l'amélioration de la qualité du service rendu.

Pour ce qui est du territoire intercommunal, la réalisation de travaux de modernisation du réseau secondaire de desserte en eau brute se matérialise par exemple par la fin des travaux effectués sur Corbières. Un programme conséquent composé de 4 tranches a été par ailleurs engagé sur le secteur intitulé « Manosque Est », les trois premières tranches étant réalisées.

La modernisation du réseau secondaire consiste au passage d'une desserte gravitaire périodique à une desserte basse pression à la demande, ce qui constitue un progrès et un allègement des contraintes pour les adhérents.

Ces éléments ne peuvent qu'améliorer la vie de nombreux administrés, ce dont nous nous réjouissons. Par ailleurs, le canal constitue une valeur ajoutée paysagère certaine, qui vient apporter un supplément d'âme à la qualité de nos paysages.

Le travail mené autour du contrat de canal constitue un élément important de la gestion à long terme de cet ouvrage, que nous voulons respectueuse de l'environnement, novatrice, participative et responsable. »

**Bernard JEANMET-PERALTA**  
Maire de Manosque et Président de la DLVA

Ces travaux cumulés, études comprises, d'un montant estimatif de 2 115 000 € HT, sont financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau RMC, 30 % par la Région, et 20 % par l'ASCM.

Prise d'eau du nouveau réseau « basse pression » qui dessert les quartiers des Embarrades Ouest et d'Ernest Devaux, réalisé dans le cadre de la tranche 3



#### DES TRAVAUX DE REPRISE DU CANAL MAITRE

Des travaux de confortement et de recalibrage de portions du canal maître ont été programmés sur les hivers 2014/2015 et 2015/2016, à Manosque. Le linéaire cumulé se porte à 1300 ml et concerne les lieux-dits « Haut Saint-Lazare », « Les Combes » et « Les Chauvins ».

Le maître d'œuvre choisi suite à un appel d'offres est la Société des Eaux de Marseille. Le marché de travaux, qui comprend les deux tranches, a été confié à l'entreprise MINETTO, pour un montant de 790 212,50 € HT.

Les travaux relatifs à la 1<sup>ère</sup> tranche se sont bien déroulés, malgré des conditions météorologiques défavorables, notamment lors du mois de novembre 2014. 644 ml, répartis sur deux tronçons distincts, ont été traités.



Travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche au lieu-dit « Haut Saint-Lazare », à proximité de la copropriété Bellevue

La réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux débutera le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

#### LE CHOMAGE HIVERNAL

Le chômage hivernal des ouvrages est mis à profit pour effectuer l'entretien, les réparations ainsi que les travaux de renouvellement ou de modernisation de plus grande ampleur tels que ceux présentés dans l'article précédent.

La mise à sec des filioles s'étend du 16 octobre au 31 mars ; celle du canal maître a une durée moyenne de 2,5 mois entre mi-novembre et fin janvier, qui varie en fonction des travaux projetés.

## LE CHOMAGE 2014/2015 DU CANAL MAITRE

Lors de la remise en eau du canal maître, qui a débuté le lundi 02/02/2015, l'épisode neigeux intervenu dans la nuit du mardi 03 au mercredi 04/02/2015 a entraîné la chute de 8 pins dans le canal maître sur les collines de Ganagobie et de Villeneuve et a conduit à une interruption de la remise en eau du mercredi 04 au lundi 09/02/2015.

Des tournées d'inspection, essentiellement à pied, ont été réalisées sur l'ensemble du linéaire du canal maître le mercredi 04/02/2015, suite à la tombée de la neige, mais aussi le vendredi 06/02 et le lundi 09/02 en raison des vents forts.

Le tronçonnage ainsi que l'évacuation à la main ou avec l'aide d'engins de chantier a nécessité la mobilisation de l'ensemble du personnel de l'ASCM.

La remise en eau a été achevée le 13/02/2015.

## LE CHOMAGE 2015/2016 DU CANAL MAITRE

Le canal maître sera mis à sec le 06/11/2015.

L'eau sera remise à compter du 1<sup>er</sup>/02/2015. Un délai de plusieurs jours est nécessaire pour que l'eau arrive, depuis la prise principale au barrage de l'Escale, jusqu'à Corbières. Le canal maître sera donc remis en eau de façon progressive.

Si vous prélevez l'eau directement dans le canal maître, pensez à retirer vos installations dès la mise à sec hivernale du canal pour permettre l'entretien des berges.

Si vous bénéficiez d'une borne d'arrosage sous pression, veillez à la purger et à la protéger du gel.

## L'ENTRETIEN DES OUVRAGES

Les travaux d'entretien menés lors du chômage des ouvrages concernent le curage, le débroussaillage, le désherbage, l'éparage, l'élagage et l'abattage d'arbres.

Ils sont effectués soit en interne par les aygadiers soit en externe par des prestataires extérieurs avec qui l'ASCM a passé des marchés : entreprises PAGLIANO, BOURELLY, AQUAPROVENCE et ADCM.



Débroussaillage du canal maître par les aygadiers



Eparage du canal maître par l'entreprise BOURELLY



Coupe de roseaux suivie d'un nettoyage par les aygadiers au droit du canal maître à Sainte-Tulle

Au-delà des opérations d'entretien annuelles classiques, un effort a été apporté, au cours de l'hiver 2014/2015, sur le débroussaillage, l'élagage et la coupe d'arbres au niveau des emprises foncières qui supportent les siphons du Largue, de Drouille et du Chaffère.



Elagage et coupe d'arbres par les aygadiers au niveau du coursier de vidange du siphon du Largue

## LE CURAGE

Le curage consiste à évacuer les limons et autres matériaux qui se sont déposés au fond des ouvrages.

Le recours à la pelle mécanique, s'il est employé pour les linéaires de canal maître bordés d'une berge d'une largeur suffisante et pour les linéaires de filioles bordés d'une route ou d'un chemin, ne peut être utilisé de façon systématique.

Le curage manuel, laborieux et couteux, est rendu obligatoire pour un linéaire conséquent de filioles enclavées.

Suite à leur extraction, les boues de curage sont :

- Soit régaliées sur la berge de l'ouvrage, ce qui consiste à les déposer en formant une bande de la largeur de la berge sur une épaisseur variable. Nous rappelons ici que les berges du canal ne sont pas ouvertes au public et sont affectés uniquement à l'exploitation et l'entretien.
- Soit évacuées vers un site de dépôt. Nous précisons ici que les boues de curage doivent dans un premier temps être laissées sur place afin qu'elles sèchent et diminuent de volume. Nous sommes ensuite en mesure de procéder à leur évacuation.



Section du canal maître curée

## LA TAILLE DES HAIES

Nous demandons aux adhérents de bien vouloir tailler leurs haies riveraines à nos ouvrages afin qu'elles ne gênent pas le passage des agents, la surveillance, l'exploitation et l'entretien.

La taille doit se faire rigole hors d'eau et les résidus de taille doivent être évacués rapidement afin d'éviter les risques de bouchon et de débordement.



## LES INTERVENTIONS DU CPIE

Dans le cadre du Contrat de Canal de Manosque, le CPIE Alpes de Provence mène depuis 6 ans des actions de sensibilisation de la population locale, jeune et adulte, à la préservation du milieu aquatique et aux enjeux liés aux canaux.

Pour le volet auprès du grand public, une série de 8 animations a été proposée au 1<sup>er</sup> semestre 2015 : 4 sorties le long du canal pour y découvrir les paysages, la faune et la flore spécifiques et les aménagements, sur les communes de Manosque, Peyruis, La Brillanne et Sainte-Tulle, et 4 ateliers de jardinage, qui ont eu lieu à Volx grâce à l'accueil amical du Jardin des Collines. Les thèmes abordés étaient les associations de plantes, la rotation des cultures, la lutte biologique au potager, la permaculture, le paillis, le compost, les pratiques favorables à la biodiversité et les économies d'eau au jardin. Chacune de ces activités a rassemblé un groupe de 9 à 18 personnes.

Pour le volet scolaire, l'action est proposée à tour de rôle dans les différentes communes traversées par le canal de Manosque. Pendant l'année scolaire 2014/2015, 20 classes de niveau élémentaire des communes de Corbières, Manosque, Pierrevert et Sainte-Tulle en ont bénéficié. Le programme comporte 4 demi-journées par classe dont au moins une sortie à la découverte du canal, du milieu aquatique et des pratiques d'irrigation.

## APPEL A CONTRIBUTION DU CPIE

Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter votre contribution à cette action pédagogique, en accueillant 1 classe sur votre parcelle arrosée par le canal de Manosque : nous cherchons des personnes prêtes à ouvrir leur champ ou leur jardin (potager ou d'agrément) pour quelques minutes de visite, 1 ou 2 fois pendant l'année scolaire.

Si c'est votre cas, merci de communiquer vos coordonnées au CPIE Alpes de Provence, 04 92 87 58 81 ou [contact@cpie04.com](mailto:contact@cpie04.com)